

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12837</b>	De Mme <b>Élodie Jacquier-Laforge</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Isère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Améliorer l'information des femmes sur le rôle des sages-femmes	<b>Analyse</b> > Améliorer l'information des femmes sur le rôle des sages-femmes.
Question publiée au JO le : <b>02/10/2018</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le rôle des sages-femmes. Il est, en effet, encore assez méconnu dans son ensemble. Elles peuvent prescrire la contraception aux jeunes filles et aux femmes, dépister des maladies (cancers du sein, de l'utérus, des ovaires, infections sexuellement transmissibles,...), faire de la prévention, pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses, faire le suivi gynécologique des femmes en bonne santé. Cette méconnaissance est préjudiciable et prive certaines jeunes filles ou femmes de la possibilité d'un suivi de qualité, notamment dans les départements où le manque de gynécologues est un véritable problème (il peut y avoir moins de 10 praticiens pour 100 000 patientes dans certains départements). Au regard des enjeux de santé publique liés à la qualité du suivi gynécologique des Françaises, elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de mieux communiquer sur le rôle des sages-femmes.